

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 5

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le treize novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 novembre 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente,

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel (*parti avant le vote de la question n°43*) et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, MASSE Roger ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, FERRON Yves ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2018/228

OBJET : REGIE UBAYE SKI - DECISION MODIFICATIVE N°2.

Le Conseil de communauté,

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie Ubaye Ski, réuni le 15 octobre 2018 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 5 novembre 2018 ;

Sur Proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 qui se présente comme suit :

BUDGET ANNEXE REGIE UBAYE SKI

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Art 66111	220.00 € (1)
Art 66112	2 540.00 € (2)
Art 022	- 10 670.00 € (3)
Art 023	7 910.00 € (4)

TOTAL **0.00 €**

Recettes :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses:

Art 1641	- 90.00 € (1)
Art 2181- 1003	8 000.00 € (5)

TOTAL **7 910.00 €**

Recettes:

Art 021	7 910.00 € (4)
---------	----------------

7 910.00 €

- (1) Régul Emprunt à Taux Variable
- (2) Régul ICNE n-1
- (3) moins-value sur Dépenses imprévues
- (4) Virement sect Investissement
- (5) Plus-value sur Travaux Ste Anne (Gl les Mélézets 2000 € Marché Caisse RM 6 000 €)

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme V. GINAY Sophie